

ARRÊTÉ DU MAIRE

23 / 14 19

TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE VENTE ET D'USAGE DE PÉTARDS ET PIÈCES D'ARTIFICE.

SC/PVG/CC

Le Maire de la Ville de Montgeron,
Conseillère régionale d'Île-de-France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Article R 610-5 du Code pénal,
Vu l'état des lieux,
Considérant les risques physiques à l'encontre des administrés et ceux d'incendie résultant de l'usage des pétards et pièces d'artifices sur la voie publique d'une part et les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité d'autre part,
Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique, lors des festivités de la Fête Nationale, le jeudi 13 juillet 2023 et le vendredi 14 juillet 2023,

ARRÊTE

Article 1 : La vente des pétards et autres pièces d'artifices, est interdite le jeudi 13 juillet 2023 et le vendredi 14 juillet 2023 sur le territoire de la commune.

Article 2 : Sont interdits le jeudi 13 juillet 2023 et le vendredi 14 juillet 2023 les tirs et jets de pétards ou autres pièces d'artifices, dans les espaces publics de la commune sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'autorité municipale, après avis de la Commission de Sécurité.

Article 3 : Toute violation du présent arrêté fera l'objet d'une contravention de première classe, constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur, sans préjudice de l'application de toute autre disposition et poursuites pénales.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commissaire de police de Montgeron,
- Madame le Chef de la police municipale de Montgeron,
- Monsieur le Chef du centre de secours de Montgeron.

Article 5 : Le Directeur général des services ou la Directrice adjointe des services est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame Le Maire et/ou d'un recours auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Fait à Montgeron, le 15 JUIN 2023



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Île-de-France